

Holding patrimoniale

Journées animées par

Jean-Michel Coquema
**MONMARCHÉ VAUTIER
& ASSOCIÉS**
GROUPE MONASSIER

Roy Arakélian
PDGB Société d'Avocats

Olivier Roumélian
CABINET ROUMÉLIAN

Emmanuel Du Douët
**BIGNON LEBRAY
& ASSOCIÉS**
Société d'Avocats

Olivier Paulhan
PAULHAN & ASSOCIÉS

Vincent Praz-Dieu
**BANQUE PRIVÉE
EDMOND DE
ROTHSCHILD SA**
(GENÈVE)

Jean-Philippe Mabru
Avocat à la Cour

Michel Brillat
**UNION FINANCIÈRE
DE FRANCE**

Philippe Pescayre
ERNST & YOUNG
Société d'Avocats

Maryvonne Henry
**SCP CHEMOULI,
DAUZIER & Associés**

Michel Thevenot
Chef d'entreprise en retraite

Bruno Gouthière
Pierre-Jean Douvier
**CMS BUREAU FRANCIS
LEFEBVRE**

Xavier Clarebout
LOYENS & LOEFF
(BRUXELLES)

Denis Van den Bulke
VANDENBULKE Avocats
(LUXEMBOURG)

Antoine Chabert
CUATRECASAS

Van Kirk Reeves
**PORTER REEVES
& RAMIER**

François Brouxel
WILDGEN & PARTNERS
(LUXEMBOURG)

Sibilla Cretti
ERNST & YOUNG
(BERNE ET GENÈVE)

Jérôme Barré
FRANKLIN
Société d'Avocats

Mesurez toutes les possibilités des sociétés holdings en 2006

- **Quelle structure choisir ?
Société civile ou SAS ?**
- **Quels avantages en matière d'ISF ?**
- **Transmission d'entreprise :
la holding patrimoniale, un outil
attractif**
- **France, Belgique, Luxembourg,
Espagne : où implanter une holding ?**

JOURNÉE SPÉCIALE

TRUST PATRIMONIAL

**Aspects internationaux
et spécificités françaises**

MARDI 28 NOVEMBRE 2006

Constitution d'une holding patrimoniale : quelles modalités ? Quels effets ?

MARDI 10 OCTOBRE 2006

Journée présidée par Jean-Michel Coquema, Notaire,
MONMARCHÉ VAUTIER & ASSOCIÉS GROUPE MONASSIER

8h45
9h00
Accueil des participants

Quelle forme sociale : société civile ou SAS ?

La société civile : quels attraits ? Quels inconvénients ?

- Quelles conditions de validité d'une société civile holding ?
- Comment tirer profit de la liberté contractuelle ?
- Comment rédiger statuts et pactes extra-statutaires ?
 - Définir l'objet social
 - Organiser et répartir les pouvoirs
 - Définir les règles de majorité
- Comment gérer l'entrée et la sortie des associés ?
- Comment déterminer le montant optimal pour le capital social ?
- Quelles options fiscales appliquer ?
 - Pourquoi choisir l'IS ?
 - Dissolution de la société : quelles conséquences ?
 - Sachez prévenir les risques de double imposition

Jean-Michel Coquema

10h45 10h30
Pause-café

La SAS : quels espaces de liberté ? Quelles contraintes ?

- Souplesse et liberté contractuelle : comment en tirer profit ?
- Création de la SAS : quelle organisation interne mettre en place ?
 - Constitution par voie de transformation
 - Montant du capital social et clauses relatives au capital
 - Statut des dirigeants
- Comment organiser et contrôler le pouvoir ?

Roy Arakélian

Avocat Associé

PDGB Société d'Avocats

Loger ses investissements dans une société innovante au sein d'une structure *ad hoc* : la SUIR

- Quels investisseurs concernés ?
- Quelles conditions remplir ?
- Quels avantages fiscaux ?
- Comment tirer profit de cette structure ? Comparatif avec les autres modes d'investissement
- Quelles incertitudes juridiques et fiscales ?

Olivier Roumélian

Avocat au Barreau de Paris

CABINET ROUMÉLIAN

13h00
14h30
Déjeuner

Aspects juridiques & fiscaux

Constitution d'une holding patrimoniale : stratégies et conséquences

- Apport ou cession à la holding : les différentes possibilités
- Holding patrimoniale et démembrement : quelle stratégie retenir ?
- Quelles conséquences juridiques ?
- Quel coût fiscal ?
- Quels effets de leviers fiscaux ?
 - Le régime mère/fille
 - L'intégration fiscale
- Revenus : redistribution ou réinvestissement ?

Emmanuel Du Douët

Avocat Associé

BIGNON LEBRAY & ASSOCIÉS

Société d'Avocats

16h15 15h45
Pause-café

Quelles conséquences en matière d'ISF ?

- Holding et biens professionnels : quelle optimisation pour le chef d'entreprise ?
 - La notion de holding ou société interposée
 - La holding animatrice de groupe : quels critères ? Instruction 7 S-8-05 du 30 décembre 2005
 - Les actifs exonérés au bilan de la société holding
- Les apports de la loi Dutreil : quelles avancées pour les actionnaires minoritaires ?
 - Le volet ISF de la loi Dutreil : les principes, le double degré d'interposition
 - L'abattement Dutreil de 50 % et la décote de holding
- Comment valoriser les titres de la holding ?
 - Quelle méthode d'évaluation ?
 - Quelles décotes prendre en compte ?
 - Holding et titres démembrés

Olivier Paulhan

Avocat

PAULHAN & ASSOCIÉS

18h00
Clôture de la journée

Recourir à la holding et transmettre son p

MERCREDI 11 OCTOBRE 2006

Journée présidée par Vincent Praz-I
EDMOND DE RO

8h45
9h00
Accueil des participants

Comment gérer et transmettre son patrimoine privé ?

- Quels intérêts d'utilisation ?
- Holding et bouclier fiscal : les optimisations possibles
- Patrimoine immobilier : quelles conséquences de la mise en place d'une holding ?
 - Quel traitement fiscal des plus-values ?
 - La gestion fiscale du patrimoine immobilier et des revenus locatifs : IS ou IR ?
 - La compensation entre revenus et déficits de sources différentes
 - La prépondérance immobilière
 - L'ISF

Jean-Philippe Mabru

Avocat à la Cour

Comment structurer l'immobilier d'entreprise ?

- La holding patrimoniale pour restructurer l'immobilier d'entreprise
 - Financiarisation de l'immobilier
 - Externalisation du patrimoine immobilier de l'entreprise
 - Choix de la structure d'accueil : holdings, sociétés immobilières
- La holding patrimoniale pour transmettre l'immobilier d'entreprise
 - Démembrement de propriété et quelques techniques spécifiques : quels effets de levier ?

Michel Brillat

Directeur de l'Ingénierie Patrimoniale

UNION FINANCIÈRE DE FRANCE

11h30
Pause-café

Transmission d'entreprise

Quels avantages fiscaux offerts par la holding ?

- Engagement de conservation des titres : quel régime de faveur pour la transmission d'entreprise ?
 - Quel formalisme ?
 - Quelles conditions liées à la détention des titres ?
 - Fonctions exercées : quel rôle pour le donataire ?
- Utilisation de la holding dans une perspective de transmission de l'entreprise
 - Schémas d'apport-cession : quelle fiscalité ?
 - Techniques de dissociation du contrôle et des droits financiers
 - Quel est l'intérêt des opérations d'OBO ?

Philippe Pescayre

Avocat - Département Fiscalité

personnelle & Entreprises familiales

ERNST & YOUNG Société d'Avocats

Vincent Praz-Dieu, Directeur Adjoint, BANQUE PRIVÉE
WALTHSCHILD SA (GENÈVE)

Déjeuner

La holding comme outil d'optimisation de la cession d'une société

- Donation avant cession et holding patrimoniale : les aspects juridiques du montage
- Comment préparer la transmission ?
- Tirez les leçons d'une expérience vécue
 - Témoignages croisés du juriste et du chef d'entreprise

Maryvonne Henry

Avocat à la Cour

SCP CHEMOULI, DAUZIER

& Associés

& Michel Thevenot

Chef d'entreprise en retraite

Pause-café

Le transfert de résidence fiscale de l'entrepreneur comme stratégie internationale d'optimisation pré et post-cession

- Pourquoi envisager un transfert de résidence fiscale ?
 - Quels intérêts patrimoniaux ?
 - Notion de résidence fiscale
 - Quelles contraintes ?
 - Choix du nouveau pays de résidence (étude comparative)
- Transfert de résidence fiscale de l'entrepreneur après cession des titres de participation
 - Quitter sans quitus
 - Protection/croissance des actifs financiers issus de la cession
 - Transmission des actifs
- Transfert de résidence fiscale de l'entrepreneur avant cession des titres de participation
 - Stratégie de cession des titres de participation
 - Exit l'exit tax : quelles perspectives ?
- Quel schéma retenir suivant l'horizon de cession ?
- Structuration de nouvelles activités et prises de participation
 - Private equity
- Aspects pratiques et expériences vécues : comment faire ?

Vincent Praz-Dieu

Clôture de la journée

JEUDI 12 OCTOBRE 2006

Accueil des participants

Quels atouts et limites de l'utilisation des holdings étrangers ?

- Quels avantages attendre de la constitution d'une holding étrangère ?
 - Quels sont les objectifs poursuivis ?
 - Pour faire le meilleur choix d'implantation : quels critères prendre en compte ?
- Quelles contraintes françaises à la circulation des flux ?
 - En matière de dividendes
 - En matière de plus-values
- Dans quels cas la constitution d'une holding à l'étranger est-elle constitutive d'un abus de droit ?
- Article 123 bis du CGI : quelle validité aujourd'hui ?

Bruno Gouthière

Avocat Associé

CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE

Pause-café

Les holdings de droit belge : le régime commun de l'impôt sur les sociétés

- Quel profit tirer d'une holding belge ?
- Quels sont les aspects juridiques et fiscaux de la constitution et du fonctionnement d'une holding belge ?
 - Droit d'apport
 - Déductibilité des intérêts
 - Quelles sont les dispositions anti-abus à respecter ?
- Quel est le régime fiscal des dividendes perçus par une société belge ? Quel est celui des plus-values et moins-values sur participation ?
- Traitement des retenues à la source sur les dividendes recueillis et précompte mobilier sur les dividendes distribués par la holding belge
- Comment organiser le rapatriement des bénéfices ?

Xavier Clarebout

Avocat Associé

LOYENS & LOEFF (BRUXELLES)

Déjeuner

Les holdings de droit luxembourgeois : SOPARFI et SICAR

- Pour quelles raisons constituer une SOPARFI ?
- Quel régime fiscal ?
 - Dividendes, intérêts, redevances, gains en capital, impôt de liquidation
 - Quels avantages comparatifs ?
- Quelles modalités de fonctionnement ?
 - Comment optimiser son utilisation et sa structure financière ?
 - Comment se gère le rapatriement des bénéficiés ?
 - Comment s'organise la sortie ?
- La SICAR : quelles opportunités offertes par ce nouveau véhicule d'investissement ?
 - À qui s'adresse-t-elle ?
 - Quelles conditions de validité ?
 - Quel régime fiscal ?
 - Est-elle une alternative à la SOPARFI ?

Denis Van den Bulke

Avocat à la Cour

VANDENBULKE Avocats

(LUXEMBOURG)

Pause-café

Les holdings de droit espagnol : comment les utiliser ?

- Quels avantages offrent-elles ?
- Quel régime fiscal applicable ?

Antoine Chabert

Avocat

CUATRECASAS

Clôture de la journée

Nos prochaines formations

- **Assurance vie**
17, 18 & 19 octobre 2006
- **Ingénierie patrimoniale du chef d'entreprise**
21, 22 & 23 novembre 2006
- **Réforme des successions et des libéralités**
29 & 30 novembre 2006

Pour tout renseignement,
contactez notre service clients
au 01 44 09 17 58
ou par e-mail : info@efe.fr

Trust patrimonial : aspects internationaux et spécificités françaises

MARDI 28 NOVEMBRE 2006

Journée présidée par Jean-Philippe Mabru, Membre de l'Académie internationale du droit des successions, des trusts et des fiducies, Avocat à la Cour

Accueil des participants

L'environnement international du trust

Technique et utilisations du trust anglo-saxon

- Les règles de constitution et de fonctionnement d'un trust anglo-saxon
- Quelle fiscalité applicable ?
 - L'exemple d'un trust américain
 - Situation des trust off-shore
- Quelles applications pratiques du trust ?

Van Kirk Reeves

Avocat aux Barreaux de Paris et de New York

PORTER REEVES & RAMIER

Pause-café

Le trust dans l'environnement civil européen

L'exemple du Luxembourg

- Reconnaissance du trust au Luxembourg et fiducie luxembourgeoise
- Quel bilan de la loi du 27 juillet 2003 ?
Quelles applications pratiques ?
- Fiducie luxembourgeoise : quelles caractéristiques ?
 - Quelles conséquences du transfert fiduciaire ?

François Brouxel

Partner

WILDGEN & PARTNERS
(LUXEMBOURG)

L'exemple de la Suisse

- Reconnaissance du trust de droit étranger : les aspects de droit civil et internationaux
- Constitution, fonctionnement et liquidations d'un trust : quelles conséquences fiscales ?

Sibilla Cretti

Avocate - Docteur en Droit

ERNST & YOUNG
(BERNE ET GENÈVE)

Déjeuner

L'exception française

Le trust face au droit des libéralités

- Quelle interprétation juridique de la nature du trust ?
- Trust et succession française : quelles difficultés ?
 - L'action en réduction
 - L'atteinte à l'ordre public
 - Le droit de prélèvement

Jean-Philippe Mabru

Pause-café

Le trust face au droit fiscal

- Quel traitement fiscal du trust en France ?
 - Impôt sur le revenu, droits de mutation à titre gratuit
- La délicate question de l'ISF et la réponse du TGI de Nanterre du 4 mai 2004
- Quelle application possible des conventions fiscales ?

Pierre-Jean Douvier

Avocat Associé

CMS BUREAU FRANCIS
LEFEBVRE

Vers un trust à la française ?

- Fiducie : la proposition Marigny et les travaux de la commission à la Chancellerie
 - Fiducie sûreté, fiducie gestion : quels mécanismes ?

Jérôme Barré

Avocat Associé

FRANKLIN Société d'Avocats

Clôture de la formation

À qui s'adresse cette journée ?

- Banquiers privés
- Responsables du Family Office
- Ingénieurs patrimoniaux
- Gestionnaires de fortune
- Notaires
- Avocats
- Fiscalistes
- Commissaires aux comptes et experts-comptables
- Présidents, administrateurs et gérants

Quels sont les objectifs pédagogiques ?

- Une journée d'étude consacrée aux trusts patrimoniaux afin de maîtriser les principes juridiques et fiscaux et d'apprécier les spécificités françaises
- Bénéficier des effets d'un trust constitué à l'étranger
- Faire le point sur le projet de fiducie

Holding patrimoniale

**Mesurez toutes les possibilités
des sociétés holdings en 2006**

À qui s'adresse cette formation ?

- Ingénieurs patrimoniaux
- Gestionnaires de fortune
- Banquiers privés
- Notaires
- Avocats
- Fiscalistes
- Commissaires aux comptes et experts-comptables
- Présidents, administrateurs et gérants

Quels sont les objectifs pédagogiques ?

- Société civile ou SAS : sélectionner la structure la mieux adaptée
- Maîtriser les aspects juridiques et fiscaux du fonctionnement d'une société holding
- Comprendre l'intérêt de recourir à une holding pour un chef d'entreprise : maîtriser les règles d'exonération des biens professionnels, la notion de holding animatrice et les possibilités offertes en matière de transmission des actifs
- Être en mesure de choisir le lieu d'implantation de sa holding

Quelle est la méthode de travail ?

- Des exposés techniques et pratiques assurés par des orateurs de haut niveau
- Débat questions / réponses à l'issue de chaque intervention
- Remise aux participants d'un outil de travail permanent sous la forme d'une documentation reprenant les supports écrits des interventions et les textes de référence

Qui organise cette formation ?

- Créée en 1988, EFE est une société indépendante d'édition et de formation cotée à la Bourse de Paris et spécialisée dans le droit, la finance et la gestion des entreprises, collectivités locales et administrations. EFE organise plus de 1 000 formations par an en France, et développe également une activité de formation à l'étranger à travers ses 5 filiales implantées en Europe. Dans tous ses domaines d'intervention, EFE a le souci constant de donner les applications pratiques des principes exposés et d'apporter des réponses concrètes aux questions de ses participants.
- Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre site Internet : www.efe.fr

